

Objet : Ecart de rémunération Hommes-Femmes,

INDEX¹-Université d'Orléans : Calcul d'un score selon barème

Contexte : Publication de deux décrets

[Décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023](#) relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'Etat

[Décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023](#) relatif aux modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret n°2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'Etat

Outil national d'analyse : DGAFP, [outil de calcul des écarts de rémunération](#)

Outil du MESR : Synthèse des résultats, outil mis à disposition le 14 décembre 2023

Périodicité - calcul du score : annuelle

Contributeurs de l'UO : Direction des Ressources Humaines (DRH), DPPA

Sources : SI-SIHAM, Fichier paie KX

Champs de l'enquête :

- Personnels titulaires et non titulaires sur emploi permanent dont l'UO gère la carrière, la rémunération,
- Rémunération brute moyenne pour 1 Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT).

Année d'observation : année d'exercice 2022

Contrainte : Publication du score de l'UO au plus tard le 31 décembre 2023

Cible nationale : score supérieur à 75 sur un total de 100

2022 : Résultats– score initial et pondéré

Index du MESR : Université d'Orléans	Décret 2023-1137 Note maximale initiale	2022 Score initial de l'UO	MESR-note maximale pondérée ² pour l'UO	2022 Score pondéré de l'UO
Liste des 3 indicateurs :				
1-Egalité de rémunération pour les fonctionnaires (ETPT-T = 1 367,21)	40	40	66	66
2-Egalité de rémunération pour les non titulaires (ETPT-C = 270,47)	40	35	14	12,25
3-Dix plus hautes rémunérations	20	2	20	2
TOTAL Score	100	77 Rappel cible : > 75	100	80,25

En 2022, l'Université d'Orléans se situe au-dessus de la cible.

¹ Chaque établissement public représente un index. L'UO est un index du MESR.

² MESR-pondération indicateur 1 et 2 : calcul de la pondération avec les Equivalent Temps Plein Travaillé [ETPT-C/ETPT-T] = 0,83.

Note maximale pondérée pour l'UO : Indicateur 1 = 66 soit [(40+40) *0,83], Indicateur 2 = [80-66]

Score pondéré de l'UO – indicateur 1 = 66 soit [66*(Note maximale initiale : 40 / score initial UO : 40)

Score pondéré de l'UO – indicateur 2 = 12,25 soit [14*(Note maximale initiale : 40 / score initial UO : 35)